



Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

DECISION DU MAIRE

N° 38-2025

OBJET : Fixation des tarifs pour des évènements sur la Foire

Le Maire de la Commune de Fillinges,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 2^{ème} alinéa, articles L. 2131-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Vu l'arrêté 2024-94 créant la régie Produits Divers et Culturels et son avenant, l'arrêté 20205-47,

Considérant que cette année, pour la Foire de Fillinges, la Commune organise des animations avec des animaux et pour donner un attrait supplémentaire à ces animations, il est proposé d'établir un tarif à l'euro symbolique,

Considérant que la commune souhaite ajuster ses tarifs pour la vente de certains goodies,

DECIDE

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs permettant l'accès à l'animation pour un montant de 1€.

De modifier certains tarifs :

- Affiches : 2 € pièce
- Livres Fillinges et son passé : 35 € les 2 volumes

ARTICLE 2 : d'inscrire les recettes prévues au compte 7088 – Autres produits d'activités annexes, code fonction 620 qui donneront lieu à un encaissement par la régie Produits Divers et culturels.

ARTICLE 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet.

Fillinges, le 07 août 2025.

Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le